



Conditions Particulières – Congrès SFORL 2025

INSCRIPTIONS

Toute inscription doit être effectuée via le site Internet du congrès. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, courrier ou email.

Pour valider votre inscription, vous avez la possibilité de régler en ligne par carte bancaire, ou par virement bancaire après vous être inscrit sur le site Internet du Congrès.

Les règlements par virement bancaire seront acceptés jusqu'au 20 août 2025. Après cette date, seules les inscriptions en ligne réglées par carte Visa ou Mastercard (jusqu'au 30 septembre 2025) ou les inscriptions sur place seront possibles. Merci de noter que les frais bancaires sont à la charge du participant ou du payeur.

Si vous optez pour le paiement par virement bancaire, votre inscription sera validée par nos soins après réception de votre règlement sous un délai de quinze jours maximum. Ce délai vous sera notifié dans votre confirmation d'inscription. Nous vous ferons alors parvenir une facture acquittée ainsi qu'une confirmation finale. Si le règlement ne nous est pas parvenu dans les deux semaines, votre inscription sera automatiquement annulée.

INSCRIPTIONS DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE

Les inscriptions dans le cadre de la formation continue se font uniquement via le site Internet du congrès où un formulaire vous est dédié. Il vous sera demandé de saisir les informations concernant votre participant ainsi que les coordonnées du contact du service formation. Aucun paiement avant service fait ne vous sera demandé pour ce type d'inscription.

Une fois les informations saisies et votre demande d'inscription validée, vous recevrez une convention de formation ainsi qu'une lettre de prise en charge par email (email du contact). Nous vous demanderons de bien vouloir les compléter et nous les renvoyer par courrier signées et tamponnées.

Dès réception de ces documents, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription par email. Si nous n'avons pas reçu ces documents dans les deux semaines, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte et sera automatiquement annulée.

CONDITIONS D'ANNULATION

La SFORL ne peut être tenue responsable de toutes conséquences résultantes de grèves, de maladie, de conditions climatiques, d'événements naturels, d'actes de terrorisme, d'épidémie, d'impossibilité d'accès, etc. (liste non exhaustive) et de manière générale de tous incidents extérieurs, imprévisibles et irrésistibles indépendants de sa volonté.

Toute demande d'annulation doit être notifiée par email au secrétariat de la SFORL.

Email : sforl@sforl.org

Toute demande d'annulation est soumise aux conditions suivantes :

- Pour toute notification jusqu'au 20 août 2025 (inclus) : remboursement intégral des sommes versées
- Pour toute notification du 21 août au 30 septembre 2025 (inclus) : remboursement des sommes versées moins 50 € de frais administratifs.
- A partir du 1^{er} octobre 2025 : aucun remboursement ne sera fait.

CHANGEMENTS DE NOM

Le badge est personnel et non transmissible, il sera remis exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité.

Les changements de nom pour les inscriptions individuelles sont possibles (les prestations doivent rester identiques) aux conditions suivantes :

- Jusqu'au 1^{er} septembre 2025 (inclus)
- A partir du 2 septembre 2025, tout changement de nom sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription.

CONDITIONS GROUPES

La tarification groupe s'applique pour un minimum de 10 participants au tarif de 350 € TTC par inscription.

Pour toute demande d'inscriptions groupe merci de contacter Gabrielle DUPUIS, g.dupuis@sforl.org.

Un devis vous sera envoyé précisant le nombre d'inscriptions prises en charge puis une facture.

Un fichier Excel vous sera ensuite communiqué et devra être rempli avec les coordonnées de vos participants.

Attention, il sera demandé pour chaque participant d'indiquer une adresse email unique et personnelle (il ne sera pas possible d'associer à tous les participants la même adresse email)

- Date limite de signature devis groupe : 1^{er} juillet 2025.
- Paiement à réception de la facture

Sans règlement des factures avant le 10 septembre 2025, les noms ne pourront plus être enregistrés et les inscriptions seront perdues.

- Après règlement des factures, nous vous ferons parvenir votre liste au format Excel, à nous renvoyer remplie avec les coordonnées de vos participants.

Date limite pour envoyer les fichiers Excel remplie : le 20 août 2025. La saisie des noms et les modifications seront possibles jusqu'à cette date.

- Aucun changement de nom ne sera accepté après le 10 septembre 2025. Toute demande sera considérée comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de diminution ou de non-utilisation des inscriptions achetées à partir du moment où nous avons émis le devis
- Aucune inscription groupe ne sera effectuée sur place.

EXPOSANTS

Pour toute demande d'inscriptions exposant merci de contacter Gabrielle DUPUIS, g.dupuis@sforl.org.

Un fichier Excel vous sera ensuite communiqué et devra être rempli avec les coordonnées de vos exposants.

Si vous souhaitez commander plus de badges que ceux qui sont inclus dans le partenariat, un devis vous sera envoyé précisant les badges complémentaires demandés puis une facture. Le badge supplémentaire coûte 150€.

- Date limite de signature devis badges exposants : 20 août 2025.
- Paiement à réception de la facture

Sans règlement des factures avant le 10 septembre 2025, les noms ne pourront plus être enregistrés et les inscriptions seront perdues.

- Après règlement des factures, nous vous ferons parvenir votre liste au format Excel, à nous renvoyer remplie avec les coordonnées de vos participants.

Date limite pour envoyer les fichiers Excel remplie : 20 août 2025. La saisie des noms et les modifications seront possibles jusqu'à cette date.

- Aucun changement de nom ne sera accepté après le 10 septembre 2025. Toute demande sera considérée comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de diminution ou de non-utilisation des badges achetés à partir du moment où nous avons émis le devis.

Les badges sont nominatifs et indiquent le nom, prénom et la société de l'exposant.

MENTIONS LEGALES :

Les informations recueillies dans le cadre de votre inscription sont indispensables à la bonne gestion de votre enregistrement au congrès, elles font l'objet d'un enregistrement informatique. Les destinataires des données sont l'association organisatrice de la manifestation, elles en feront usage dans le cadre des missions de communication directe et indirecte et d'organisation de la manifestation. A noter : lors de la manifestation votre badge est susceptible d'être scanné par l'un de nos partenaires, si vous ne le souhaitez pas vous pouvez refuser le scan de votre badge, ainsi vos coordonnées ne seront pas transmises. Dans le cas contraire vous autorisez la transmission de vos coordonnées au partenaire qui en maîtrisera leur usage sous sa seule responsabilité.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à sforl@sforl.org

En s'inscrivant le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'annulation, des mentions légales et les accepter.